

Nouvelles du réseau



LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU EUROPÉEN DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

N°113 | JUILLET - AOUT | 2005

Editorial

Un puissant instrument pour l'inclusion sociale

La crise que traverse actuellement l'intégration européenne offre la possibilité à l'Union européenne de réfléchir non seulement à la Constitution, mais aussi aux Fonds structurels prévus pour la période 2007-2013.

Le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN) soutient depuis longtemps l'idée que les Fonds structurels peuvent constituer un puissant instrument pour l'inclusion sociale. Nous savons également que les Fonds structurels sont loin d'avoir réalisé ce potentiel. L'inclusion sociale n'a pas reçu la priorité qu'elle mérite. Les gouvernements n'ont pas associé les Organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine de l'inclusion sociale, comme ils le devaient. Les ONG n'ont été acceptées comme partenaires qu'à contrecœur. Le processus de consultation pour les fonds s'est révélé faible. Les moyens inventifs permettant de mettre les Fonds structurels à la disposition des communautés exclues, tels que les subventions globales et l'assistance technique, n'ont été que peu utilisés. La Commission a montré peu d'intérêt pour l'exercice de ses pouvoirs de supervision afin de garantir le plein respect des exigences européennes en matière de transparence, de partenariat et d'inclusion.

La pause forcée que connaît actuellement l'intégration européenne devrait constituer un intervalle crucial pour que, en 2007, les nouveaux Fonds structurels puissent aller de l'avant avec un regain d'intérêt.

Brian Harvey - Conseiller auprès d'EAPN

LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

SOMMAIRE

Fonds 2007-2013

- Les nouveaux Fonds structurels: quel potentiel? 2
- Manuel d'EAPN: deuxième édition .. 2
- Pas encore d'accord sur les perspectives financières 3
- Les Orientations stratégiques communautaires. Un entretien avec Elisa Roller, DG REGIO..... 4
- Fonds structurels: l'expérience des ONG britanniques 5
- ONG: partenaires du processus? 5
- Les nouveaux Etats membres et les Fonds structurels: l'expérience hongroise 6
- Quelques liens utiles 6

Nouvelles du Royaume-Uni

- Les priorités de la Présidence britannique de l'UE..... 7
- Portrait d'EAPN Royaume-Uni 7
- Utiliser le PAN Inclusion pour «se faire entendre» 8

Manuel d'EAPN: deuxième édition

Cet automne, EAPN lancera la deuxième édition de son Manuel sur les Fonds structurels. La première a été publiée en 1999 et a été utilisée par les ONG actives dans le domaine de l'inclusion sociale, tant dans les 15 «anciens» Etats membres que dans les nouveaux, dans le cadre de leurs programmes de pré-adhésion. Le nouveau manuel 2005-2006 fait le point du dossier en couvrant les nouvelles propositions pour les Fonds structurels 2007-2013, ainsi que l'expérience des dix nouveaux Etats membres. Ce manuel n'a donc pas seulement pour ambition d'aider les ONG actives dans le domaine de l'inclusion sociale à décrocher les fonds structurels.

Le manuel couvre l'ensemble des aspects liés à la gestion des fonds: obtention d'informations, documents clés, application du principe de partenariat, qui gère les fonds, rôle de l'inclusion sociale, mise à disposition, accès, suivi, évaluation et assistance technique. Le manuel présente des études de cas de bonnes pratiques, mais aussi des exemples à ne pas suivre en matière de gestion des Fonds structurels. Le manuel s'adresse avant tout aux ONG qui souhaitent influencer les politiques relatives aux Fonds structurels. Pour reprendre les termes utilisés par une ONG d'Europe centrale et orientale: les Fonds structurels ne se résument pas à une question d'argent, il s'agit d'utiliser les fonds comme un instrument pour le changement social.

B.H.

Les nouveaux Fonds structurels: quel potentiel?

Les Fonds structurels constituent peut-être l'une des réussites les plus importantes en matière de répartition des richesses au niveau supranational. Mais il reste encore beaucoup de pain sur la planche...

Les ressources injectées par les Fonds structurels dans les régions et les groupes les plus défavorisés de l'Union européenne ont vraiment contribué à réduire les «écarts de richesse» au sein de l'Union européenne et à promouvoir le développement économique et social, tout en rappelant le besoin pour certaines politiques européennes de jouer ce rôle de redistribution. Il convient de s'assurer que la prochaine période de programmation des Fonds structurels mette réellement l'accent sur la dimension de l'inclusion sociale: en effet, même si les nouveaux règlements des Fonds structurels semblaient prometteurs à ce sujet, force est de constater que certains signaux décevants sont apparus au cours de ces derniers mois. L'absence d'accord sur les perspectives financières lors du Conseil européen des 16 et 17 juin et la pression exercée par certains Etats membres afin de réduire le budget risquent de limiter sérieusement les ressources allouées aux

politiques structurelles et de cohésion. Le manque d'enthousiasme au moment d'associer les ONG et le fait que l'Agenda de Lisbonne révisé propage une vision déséquilibrée, au détriment du pilier social, dans l'ensemble du processus des Fonds structurels réduisent les chances d'obtenir une nouvelle période de programmation qui privilégie l'inclusion sociale.

En effet, les Fonds structurels pourraient tout à fait réduire la pauvreté et l'exclusion sociale au sein de l'Union européenne; mais uniquement s'ils s'inspirent de priorités, de valeurs et de méthodes éclairées.

Orientations stratégiques communautaires

Lorsque les nouveaux Fonds structurels ont été proposés au printemps 2004, la Commission a apporté d'importants changements à la procédure. Les Etats membres seraient davantage responsables de la façon dont

les Fonds structurels fonctionnent dans leur pays, et le niveau de supervision de la Commission serait revu à la baisse. En échange d'une indépendance accrue pour la gestion des Fonds structurels, la Commission demanderait aux Etats membres de concevoir leurs Fonds structurels en fonction de thèmes communs, appelés Orientations stratégiques communautaires.

Le 29 juin, la Commission européenne a publié la proposition définitive pour la *Politique de cohésion pour la croissance et l'emploi - Orientations stratégiques communautaires 2007 - 2013*.

Ce document replace les Orientations communautaires dans la perspective *Croissance et emploi* de la stratégie de Lisbonne révisée – ce n'est donc pas un hasard si ce document est intitulé «*Politique de cohésion pour la croissance et l'emploi*». EAPN a souligné que la Stratégie de Lisbonne initiale (2000) contenait un engagement équilibré vis-à-vis du développement économique, social et durable, alors que la stratégie révisée (2005) met largement l'accent sur le pilier économique.

Dans le document, les orientations stratégiques communautaires mettent fortement l'accent sur les objectifs de «croissance et d'emploi». Cependant, la croissance à elle seule ne viendra pas à bout des problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale en Europe: en effet, l'histoire démontre que, sans responsabilité sociale, la croissance

ne fait qu'exacerber la pauvreté et l'inégalité. S'il est vrai que les politiques d'inclusion sociale doivent s'attaquer en premier lieu aux niveaux actuels élevés de chômage en Europe, elles doivent également faire face aux problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale qui vont bien au-delà du marché du travail.

Questions fondamentales (non) traitées

La gouvernance constitue un aspect important des Fonds et la Commission a eu raison de présenter un tel thème, mais les propositions avancées dans les Orientations ne sont pas à la hauteur de leur potentiel. Alors qu'elle reconnaît l'importance du renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux dans les Fonds structurels, la Commission n'a pas été en mesure d'apprécier à sa juste valeur l'importance de mesures similaires pour la société civile et les organisations non gouvernementales.

La croissance à elle seule ne résoudra pas les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale

Les thèmes et priorités des Orientations comprennent des engagements positifs envers l'inclusion sociale dans les domaines du transport, de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, de l'emploi, de la modernisation des systèmes de protection sociale et des villes. Certaines dispositions exposent en détail la voie de l'intégration, de l'accompagnement social, des services de soin et du développement de proximité. Cependant, il serait possible d'améliorer les sections consacrées aux zones rurales et à la coopération transfrontalière, ainsi que la section intitulée *Plus d'emplois et des emplois de qualité*. Bien que la référence à des «emplois de qualité» soit la bienvenue, le texte n'insiste pas suffisamment sur la nécessité d'une approche conjointe employeur-employé en vue de la création de meilleurs emplois, ni sur la nécessité de veiller à ce que les systèmes de protection sociale visant à prévenir et à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale soient renforcés - et non affaiblis - au moment de la mise en œuvre du processus de modernisation tant prôné.

Si l'importance du programme EQUAL est enfin reconnue, il conviendrait de renforcer les Orientations pour que celles-ci exigent des Etats membres qu'ils prouvent l'intégration transversale des principes EQUAL.

L'accord définitif sur les Orientations stratégiques communautaires n'interviendra qu'après l'adoption des nouveaux règlements sur les Fonds structurels.

Règlements des Fonds structurels: état des lieux

En juillet 2004, la Commission européenne a publié le projet de règlements pour les nouveaux Fonds structurels, couvrant la période 2007-2013. Il s'agit d'un long règlement général, suivi de règlements courts et spécialisés portant sur le Fonds social européen, le Fonds de cohésion, le Fonds européen de développement régional et l'instrument transfrontalier. Un projet de règlement a également été présenté pour le nouveau fonds pour le développement rural, le FEADER.

A l'heure actuelle, les nouveaux règlements des Fonds structurels ont fait l'objet de discussions au sein du Parlement; mais ils dépendent également de la conclusion d'un accord sur les Perspectives financières, qui permettrait leur adoption par le Conseil.

Un des thèmes les plus brûlants du processus de négociation actuel, et qui représente une des préoccupations d'EAPN, porte justement sur la reconnaissance du rôle des ONG et de la société civile en tant que parte-

naires à part entière du processus des Fonds structurels, depuis la programmation jusqu'à la mise en œuvre, en passant par le suivi et l'évaluation. Bien que le premier projet de règlements proposé par la Commission en juillet 2004 mentionne explicitement les ONG en tant que partenaires à part entière, le Conseil a, pour sa part, l'intention d'édulcorer cette proposition en supprimant toute référence explicite aux ONG. Certains parlementaires encouragent le Conseil à conserver la formulation initiale, avec le soutien des ONG du secteur social et environnemental.

Ce n'est pas un hasard si la participation des ONG constitue également une question clé de la négociation sur les Orientations stratégiques communautaires: celles-ci n'accordent pas suffisamment de poids au renforcement du rôle du secteur non gouvernemental dans la programmation, la conception, la mise à disposition, l'application et l'évaluation des Fonds structurels, conformément à l'Article 10 de la proposition de règlement portant dispositions générales sur les Fonds structurels.

La marche à suivre

Aujourd'hui, 69 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en Europe. Ce chiffre alarmant démontre combien l'inégalité sociale doit être considérée comme une problématique fondamentale dans la société européenne moderne, encore plus accablante que l'inégalité territoriale.

Bien que la promotion de l'inclusion sociale soit reconnue comme l'un des éléments de la politique des Fonds structurels, elle n'est que vaguement mentionnée dans les Orientations stratégiques communautaires. Les Orientations risquent d'envoyer comme message aux Etats membres qu'il faut privilégier l'économie au détriment du social; face à ce danger, nous devons réaffirmer combien il est nécessaire de renforcer la dimension de l'inclusion sociale des règlements et des Orientations, mais aussi de doter les Fonds structurels des ressources appropriées afin qu'ils soient en mesure de financer les actions nécessaires à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'Union européenne dispose des moyens pour éradiquer la pauvreté au cours de cette génération; pourquoi devrions-nous nous contenter de moins?

Nuria Molina - Chargée de mission et du développement, EAPN

PAS ENCORE D'ACCORD SUR LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES

La crise que traverse actuellement l'Europe s'est encore durcie suite au Conseil européen des 16 et 17 juin. En effet, le Conseil n'est parvenu à aucun accord sur le budget de l'UE pour 2007-2013, même si la Commission européenne avait déjà réduit sa demande initiale (1,24% du Revenu national brut, RNB) à un niveau plus modeste: 1,14%.

Le principal obstacle à un accord ces derniers mois venait du souhait de six pays contributeurs de limiter leur contribution à 1% du RNB au début de la prochaine perspective financière. En effet, la Présidence luxembourgeoise a reconnu que l'échec de l'accord était dû à une absence de volonté politique.

Si l'inclusion sociale n'est pas un aspect central des perspectives financières, force est d'admettre que les mesures d'inclusion sociale prévues dans le cadre des Fonds structurels pourraient pâtir d'une réduction des perspectives financières de 1,24% à 1% du RNB européen. L'importance des Fonds structurels comme instruments de la lutte contre l'exclusion sociale ou de financement des ONG, ainsi que la situation des nouveaux Etats membres, pourrait souffrir de la recherche à tout crin d'un accord par la Présidence britannique.

N.M.



Elisa Roller, DG Regio, Commission européenne

Les Orientations stratégiques communautaires

Un entretien avec Mme Elisa Roller, DG REGIO, Commission européenne

EAPN: Que sont les Orientations stratégiques et quelles nouvelles perspectives ouvrent-elles pour la prochaine période des Fonds structurels?

Elisa Roller: Le Conseil européen de printemps 2005 fut un évènement novateur pour la politique de cohésion de l'UE, grâce à la reconnaissance au plus haut niveau politique de son importance dans la réalisation de la Stratégie de Lisbonne.

Les propositions de la Commission pour la prochaine génération de programmes de politique de cohésion 2007-2013 comprennent deux grandes priorités:

1. Renforcer la dimension stratégique de la politique de cohésion afin de mieux intégrer les priorités communautaires dans les programmes de développement nationaux et régionaux.
2. Améliorer l'appropriation de la politique de cohésion sur le terrain, avec un meilleur partenariat entre la Commission, les Etats membres et les régions.

La dimension stratégique de la politique de cohésion se reflète dans les Orientations stratégiques communautaires pour la Cohésion, visant à aider les Etats membres, les régions et les autorités locales à promouvoir la croissance économique et l'emploi en étroite synergie avec les autres priorités communautaires. Les orientations représentent un premier pas vers la prochaine phase de programmation et serviront de base aux Cadres nationaux stratégiques de référence.

Le rôle de supervision de la Commission sera-t-il réduit?

En échange d'une gestion plus décentralisée des Fonds structurels (FS ci-après), les propositions de la Commission envisagent une approche plus stratégique de la politique de cohésion. Ceci permettra aux autorités nationales, régionales et locales de mieux s'approprier les FS. Cela représente également un défi: celui de veiller à ce que les différentes régions européennes respectent les priorités de la Communauté, c.-à-d. contribuer à la fois à une croissance économique soutenue et au développement d'emplois de qualité.

Estimez-vous qu'on améliore les perspectives d'utilisation des FS aux fins d'une plus grande inclusion sociale?

Très certainement. En particulier la troisième priorité des Orientations «Développement d'emplois de qualité», mais aussi la première et la deuxième («Faire de l'Europe et ses régions un endroit plus attrayant pour investir et tra-

vailler» et «Améliorer la connaissance et l'innovation en vue de la croissance») répondent au souhait de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Cela peut se faire grâce à des actions spécifiques visant à promouvoir l'égalité ou combattre les discriminations, ainsi qu'en tenant compte de la manière dont la gestion des fonds peut toucher les femmes et les hommes, les groupes défavorisés ou les secteurs de la population à risque.

Mais l'emploi seul ne conduit pas nécessairement à une réduction de la pauvreté et à l'inclusion sociale...

C'est exact. C'est pourquoi les Orientations insistent sur le fait que l'inclusion sociale est un des principes fondamentaux, à la fois de l'objectif de convergence et de celui de compétitivité, en vue de stimuler les potentiels de croissance dans les régions plus pauvres et promouvoir les changements économiques dans les autres régions. L'élargissement de la base de l'activité économique, l'augmentation des niveaux de l'emploi et la réduction du chômage sont vitaux pour maintenir la croissance économique, mais aussi pour promouvoir des sociétés socialement inclusives et pour lutter contre la pauvreté. Toutefois, la politique de cohésion doit aller de pair avec les efforts des Etats membres de mettre en œuvre des politiques de l'emploi visant le plein emploi et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

Comment voyez-vous la participation des ONG au nouveau cycle des FS?

La Commission tient beaucoup à la participation des ONG au processus des FS et a soutenu leur intégration dans les partenariats des programmes de ces fonds. Elle a l'intention de poursuivre sa pratique de consultation annuelle des partenaires sociaux et d'encouragement des Etats membres de promouvoir le principe de partenariat aux différentes étapes du cycle de programmation. Les autorités nationales et régionales responsables des FS ont à s'assurer de l'implication des partenaires dans chaque stade du processus.

Pensez-vous que les ONG pourront avoir accès aux fonds destinés au développement des capacités administratives?

Les propositions de la Commission pour la politique de cohésion comprennent une enveloppe destinée à l'assistance technique. Il n'y a pas de raison que les ONG n'aient pas accès à ces fonds en vue de participer au processus de programmation.

Entretien: Nuria Molina

Fonds structurels: l'expérience des ONG britanniques

En 2003-2004, le secteur associatif britannique a reçu 214,9 millions d'euros du Fonds social européen pour l'exécution de 1052 projets.

Le modèle britannique est bel et bien celui d'un partenariat hors pair. L'explication est simple: les gouvernements successifs ont utilisé les 2% d'assistance technique (AT) prévus pour la gestion des programmes pour permettre au secteur associatif de concevoir et d'exécuter des projets dans le respect des critères propres au Fonds social européen (FSE) et au Fonds européen de développement régional (FEDER).

Ces Fonds ont en outre bénéficié de la proximité des ONG par rapport aux populations économiquement et socialement exclues pour mieux cibler les populations les plus défavorisées et les plus difficiles à atteindre. Alors que la politique du gouvernement actuel se recentre sur les inactifs, il existe désormais une vaste infrastructure associative que les Fonds ont directement contribué à mettre en place.

Une participation qui ne s'est pas limitée à l'exécution

La participation des ONG ne s'est pas limitée à l'exécution des projets. Le secteur associatif a en effet été convié à siéger dans les commissions nationales et régionales de contrôle des projets. D'où son implication dans la conception, la sélection et le contrôle des projets à égalité avec les autres parties prenantes.

D'un point de vue stratégique, les positions défendues par le secteur associatif tirent leur crédibilité de l'engagement et de l'expertise des prestataires associatifs présents sur le terrain. Le *London Voluntary Sector Training Consortium*, par exemple (financé par l'AT du FSE via les services publics de Londres) a réussi à défendre la thèse des deux villes, selon laquelle les compétences requises de celles et de ceux qui travaillent dans la capitale (en général, des banlieusards) sont différentes de celles des habitants de la capitale (souvent confrontés à des difficultés sociales). Aussi la stratégie «d'inclusion» constitue-t-elle désormais un élément essentiel de la déclinaison régionale de la stratégie de développement des compétences voulue par le gouvernement.

À tous ces niveaux, le secteur associatif s'est employé à promouvoir la convergence entre l'agenda pour l'em-

ploi et l'agenda pour l'inclusion sociale, selon le vœu même de l'UE, s'il faut en croire chacun des Plans d'action nationaux.

Démarches futures

L'attention du gouvernement se porte essentiellement sur les «économiquement inactifs», au détriment des programmes de développement visant les populations les plus marginalisées. L'accent devra ici être mis sur des stratégies d'accès et de renforcement des capacités en faveur des petites associations qui travaillent hors des sentiers battus. Les futures priorités doivent ménager un espace dans lequel pourront se développer et s'intégrer les (petites) donations globales que le gouvernement britannique a inaugurées au titre de l'actuel programme FSE.

En prévision du Conseil informel des Ministres de l'emploi et des affaires sociales de l'UE à Belfast au mois de juillet, EAPN Royaume-Uni et d'autres ONG ont co-signé une déclaration dans laquelle figurent les recommandations précises suivantes:

■ L'UE se doit de promouvoir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à travers toutes les politiques et tous les mécanismes de financement existants; elle se doit en outre de promouvoir une plus grande synergie entre ses stratégies d'inclusion, d'emploi et de croissance.

■ L'UE devrait conclure un accord (une sorte d'entente) entre ses institutions et le secteur associatif pour s'assurer que des procédures de consultation adéquates et des méthodes de travail transparentes sont appliquées.

■ Il faut impérativement une politique de fonds structurels forte pour s'atteler aux inégalités sociales et régionales en Europe et pour lutter efficacement contre des problèmes d'inégalité, de discrimination et d'exclusion sociale profondément ancrés dans nos sociétés.

■ Autant les Fonds structurels doivent cibler les Etats membres les plus défavorisés, autant ils doivent rester accessibles aux 15 anciens Etats membres dans une proportion significative.

L'avenir de la politique de cohésion de l'UE passe par une implication accrue du monde associatif dans la conception et la gestion des fonds. Gageons que le Royaume-Uni continuera de jouer un rôle essentiel dans une gestion des fonds visant à assurer la convergence entre les agendas pour l'emploi et l'inclusion sociale.

Ray Phillips - Responsable de la Task Force Fonds structurels d'EAPN

ONG: PARTENAIRES DU PROCESSUS?

Quelques mois après la publication par la Commission de sa proposition de règlement des nouveaux Fonds structurels en juillet 2004, EAPN a publié une prise de position dans laquelle il se félicitait de l'extension du principe de partenariat à la société civile, aux ONG et aux organismes responsables de l'égalité des chances, considérés comme partenaires à part entière dans le processus des Fonds structurels. EAPN avait longuement demandé cette extension au-delà des partenaires sociaux traditionnels, ainsi que l'implication des ONG et des partenaires sociaux dans la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des actions des Fonds structurels.

EAPN salue l'intégration du principe de partenariat dans le nouvel article 10 du règlement général, qui inclut dans la liste des partenaires: «*tout autre organisme approprié représentatif de la société civile, des partenaires environnementaux, des organisations non gouvernementales, et des organismes chargés de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes*».

Face au risque d'un éventuel affaiblissement de l'Article 10 par le Conseil européen, EAPN souligne l'intérêt d'impliquer les ONG dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes de développement, et mène, avec d'autres ONG basées à Bruxelles, une action de pression afin de maintenir dans le texte juridique une référence explicite aux ONG.

N.M.

Les nouveaux Etats membres et les Fonds structurels: l'expérience hongroise

Quelques liens utiles

Les Orientations stratégiques communautaires

- Politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi:
http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/2007/osc/050706osc_fr.pdf
- Réponse d'EAPN aux orientations stratégiques communautaires :
www.eapn.org (Publication d'EAPN)

Nouveau règlement des Fonds structurels: Rapports du Parlement européen

Commission sur le développement régional: http://www.europarl.eu.int/committees/regi_home.htm (rapports adoptés):

- Rapport sur la proposition d'un règlement du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, sur le Fonds social européen et le Fonds de cohésion
- Rapport sur la proposition d'un règlement du Conseil instituant le Fonds de cohésion
- Rapport sur la proposition d'un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au fonds européen de développement régional
- Rapport sur la proposition d'un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'institution d'un groupe européen de coopération transfrontalière (GECT)

Commission Emploi et Affaires sociales: http://www.europarl.eu.int/committees/empl_home.htm (rapports adoptés):

- Rapport sur la proposition d'un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux Fonds social européen

S'il est assez difficile d'évaluer les effets des Fonds structurels, il s'avère encore plus ardu de procéder à leur évaluation complète. Il semble que, si les Fonds structurels sont utilisés de manière efficace, ils peuvent avoir une incidence positive. Cependant, force est de constater que, si l'accès aux fonds et la mise en œuvre du programme exigent qu'on leur consacre trop de temps et d'efforts, l'expérience peut s'avérer très négative pour le projet pour lequel l'organisation a reçu un soutien.

Un exercice souvent théorique

En tant qu'ONG travaillant avec les Fonds structurels, notre expérience en Hongrie est particulièrement négative: les Autorités de gestion des divers programmes opérationnels considèrent qu'elles constituent la partie la plus importante du processus d'offre et de mise en œuvre, et parfois même de la politique de cohésion dans sa totalité. S'il va sans dire qu'elles ont le devoir et l'obligation de veiller à ce que tous les projets méritants soient financés, est-il vraiment nécessaire d'alourdir et de compliquer à ce point le processus de mise en œuvre?

Lorsque la moitié du temps de travail est consacrée à des obligations administratives, il est évident qu'on dispose de moins de temps et d'argent pour réaliser les objectifs du projet qui ont justifié l'obtention des Fonds structurels. Les Fonds structurels doivent être au service des populations dans le besoin, et non pas des grattes-papier.

Quid de la participation des ONG?

En ce qui concerne l'élaboration du premier Plan National de Développement (PNB), les acteurs non-gouvernementaux ont eu l'occasion d'y participer. Cependant, cela s'est traduit par la réception d'une version presque définitive au cours d'une conférence en vue de soumettre ajouts ou amendements.

Pour ce qui est des perspectives de participation à la conception des futurs Cadres de référence stratégiques nationaux, sur la base de leurs expériences passées, plusieurs fédérations hongroises ont mis en place un projet très novateur afin d'être entendu durant le processus.

La coopération ainsi établie a pour propos de donner au processus la publicité maximale. Cela veut non seulement dire que tout processus de candidature exige un dialogue public, mais également qu'un cadre a été créé en vue d'un forum de partenariat et de coopération.

Le groupe qui se compose de 15 organisations, dont le réseau hongrois d'EAPN, a adressé une lettre au Premier Ministre et a organisé une conférence de presse. Comme symbole de l'absence de coordination du processus d'élaboration, ils ont disposé des billes sur un jeu d'échecs. Peut-on jouer aux échecs avec des billes?

Est-il vraiment nécessaire d'alourdir et de compliquer à ce point le processus de mise en œuvre?

Pour le reste, les ONG sociales - et tout le secteur social - sont en meilleure position pour participer et faire passer leurs points de vue. Cela est principalement dû à la très bonne organisation du réseau de planification sociale, unique en son genre au sein des ministères.

Le problème du processus en cours

est: comment respecter les délais? En effet, le processus ne cesse de prendre du retard. En conséquence, sa dernière phase - le dialogue public - finit souvent à la trappe.

Elaboration et structuration politique

Le réseau de planification sociale implique sur un pied d'égalité des ONG sociales. Si celles-ci peuvent avoir un rôle significatif dans le processus, la question à se poser est la suivante: dans quelle mesure le secteur social sera-t-il capable de faire pression pour réaliser ses objectifs? La réponse risque de varier d'une région à l'autre.

A la lumière de cette nouvelle coopération, il est indubitable que nous devrions pouvoir participer pleinement à l'élaboration des politiques. Cependant, il reste à voir si ce groupe sera capable de faire efficacement pression en vue d'atteindre ses objectifs.

*Edina Horváth & István Dandé
Réseau hongrois de lutte contre la pauvreté -
Task Force d'EAPN sur les FS*

Les priorités de la Présidence britannique

Le gouvernement britannique a dévoilé les lignes de force de sa Présidence de l'UE dans un Livre blanc publié au mois de février sous le titre «*Prospects for*

the EU» et préfacé par le Ministre des affaires étrangères, Jack Straw. Faisant également référence à la Présidence britannique du G8 qui regroupe les huit nations les plus industrialisées de la planète, Jack Straw écrit que «*2005 sera aussi une année cruciale pour l'UE et pour les efforts déployés par la communauté internationale afin de réduire la pauvreté dans le monde*».

Avec l'inauguration officielle de la Présidence britannique, peu de jours après les «non» français et néerlandais aux référendums et les résultats peu probants du Sommet de Luxembourg, plusieurs déclarations remaniées sont apparues sur le site web de la Présidence (www.eu2005.gov.uk).

Trois grands chapitres

Les priorités du gouvernement britannique sont regroupées en trois grands chapitres: réforme économique et justice sociale, sécurité et stabilité, rôle de l'Europe dans le monde.

La tâche correspondant au premier d'entre eux est ainsi décrite: «*Une Europe plus apte à créer des emplois, des conditions de vie meilleures et une protection sociale modernisée*». Dès le départ, le ton est donné: il s'agit d'appliquer le rapport Kok 2004. La version finale de ce rapport a clairement affirmé la primauté de l'économie sur le progrès social. Ceux d'entre nous qui cherchent à subodorer la portée immédiate de tout futur agenda social européen doivent avant tout percevoir la substance du discours prononcé par le Premier Ministre Tony Blair devant le Parlement européen: «*Le problème n'est pas d'être en faveur d'une Europe de marché ou d'une Europe sociale... Il n'y a pas de division nécessaire entre une Europe économiquement prospère et une Europe sociale. L'Europe politique et l'Europe économique ne vivent pas chacune dans leur coin. L'Europe économique et l'Europe sociale sont appelées à s'épauler mutuellement*».

Le détail des actions envisagées par la Présidence britannique dans le cadre du modèle social européen est repris dans un calendrier des divers événements qui jalonnent les six prochains mois. Aux côtés de fonctionnaires, les associations liées à EAPN ont été impliquées dans la planification de deux manifestations phar-

res organisées par le Ministère du travail et des pensions, à savoir: la Table ronde de l'inclusion sociale qui se tiendra à Glasgow du 17 au 19 octobre et la Conférence sur le Fonds social européen qui aura lieu à Manchester le 14 octobre. Dans le premier cas, il est prévu de faire profiter de l'expérience de la délégation britannique à la Quatrième rencontre des personnes en situation de pauvreté; dans le deuxième cas, il a été décidé non seulement d'inviter toute une série de prestataires de services associatifs, mais également d'illustrer la mise en œuvre britannique des subventions globales du FSE au travers du projet londonien *Fast Forward*, auquel participent plus de 4000 associations de quartier.

Déclaration d'EAPN Royaume-Uni

EAPN Royaume-Uni, outre ses nombreuses autres activités ciblées, tient beaucoup à associer divers intervenants publics à la prochaine Assemblée générale d'EAPN, qui aura lieu à Liverpool du 23 au 26 novembre. Une journée spéciale «Portes ouvertes aux ONG» sera organisée le mercredi 23; nous espérons qu'elle donnera l'occasion aux délégués déjà sur place de rencontrer de nombreux militants venus des quatre nations qui composent le Royaume-Uni.

Entre-temps, histoire d'influencer l'inauguration de la Présidence britannique, EAPN Royaume-Uni a publié un communiqué de presse intitulé «*Fight against poverty should be at the heart of Europe*», dans lequel le réseau britannique demande à Tony Blair de veiller à ce que son engagement à «abolir la pauvreté» s'applique également aux 68 millions de personnes en situation de pauvreté en Europe.

Lors de sa récente allocution devant le Parlement européen, Tony Blair a déclaré croire «*en une Europe à forte dimension sociale. Je n'accepterai jamais une Europe qui ne serait qu'un simple marché économique*». En mettant les avancées dans la lutte contre la pauvreté au cœur de la Présidence britannique, le gouvernement travailliste serait certain de mettre le projet européen au service des plus nécessiteux et de lui redonner une crédibilité dont il a bien besoin. EAPN Royaume-Uni a appelé le gouvernement britannique à profiter de sa Présidence pour manifester clairement son attachement à l'Europe en trouvant un équilibre raisonnable entre l'impulsion vers l'essor économique et de véritables avancées dans la cohésion sociale.

Le gouvernement britannique témoignera de cet attachement:

PORTRAIT D'EAPN ROYAUME-UNI

En cohérence avec le modèle gouvernemental britannique de décentralisation, les activités d'EAPN Royaume-Uni sont développées au sein d'une structure assez libre de quatre Nations. Le cadre léger général est le Groupe de Liaison d'EAPN Royaume-Uni (UKGL). Suivant la tradition de rotation des responsabilités de représentation et de secrétariat entre les quatre réseaux nationaux selon un cycle bisannuel, le Réseau anglais se charge de la coordination en 2004-2005 et l'Ecosse en reprendra les rênes après la prochaine Assemblée générale, à Liverpool.

Les membres qui composent le 'UKGL' sont:

- Le Réseau de lutte contre la pauvreté d'Irlande du Nord (NIAPN) – financé et doté d'un personnel salarié (Frances Dowds, Development Coordinator, frances@niapn.org)
- Le Scottish Poverty Alliance, SPA – financé et doté d'un personnel salarié (Peter Kelly, Directeur, peter.kelly@povertyalliance.org)
- Le Réseau de lutte contre la pauvreté du Pays de Galles (Cymru), APNC – financé temporairement (Louis Loveland, louise@gellideg.net)
- EAPN Angleterre – financé temporairement (Clare Caves, clare@cefet.org.uk).

Au cours de l'année, parmi les activités du 'UKGL' au niveau des quatre Nations, citons notamment des initiatives liées à la Coalition britannique contre la Pauvreté (UKCAP) en relation au Plan d'action national pour l'inclusion sociale, ainsi qu'au Réseau européen du Tiers Secteur sur des questions liées au Plan d'action national sur l'emploi par rapport aux Fonds structurels européens.

Ray Phillips

Représentant du Royaume-Uni au Comité exécutif d'EAPN, rayp@lvstc.org.uk

- en veillant à ce que l'obtention «d'un impact décisif» sur la pauvreté d'ici 2010 demeure un objectif central de toute révision de l'agenda de Lisbonne. Cet objectif ne peut être sacrifié sur l'autel de la course à la croissance économique
- en soutenant l'exemption des services sociaux de la Directive «services». Les services sociaux sont des vecteurs essentiels d'inclusion sociale et d'accès aux droits. Au moment où la Commission revoit la copie de sa Directive «services», le Royaume-Uni doit protéger les services sociaux de la concurrence en vertu de leur rôle essentiel.
- en mettant en place des processus qui rendront l'UE plus démocratique au travers d'une démocratie plus participative et d'une meilleure gouvernance. Le gouvernement devrait profiter de la Présidence pour veiller à ce que les ONG de toute l'UE soient associées à la rédaction, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes nationaux de réforme de Lisbonne, franchissant ainsi un pas vers une Union européenne plus ouverte et plus participative.

Abolir la pauvreté, dans l'UE aussi!

Lorsque le Royaume-Uni a pris la Présidence de l'UE le 1^{er} juillet, Peter Kelly, membre du groupe de liaison britan-

nique d'EAPN, a déclaré: «L'Union européenne reste éloignée et apparemment coupée de la réalité quotidienne et des préoccupations de la plupart des Britanniques. Pour beaucoup d'entre eux, l'UE se résume à un tas de règlements incompréhensibles, des subsides à l'agriculture et de la bureaucratie. Tony Blair a raison lorsqu'il déclare que la mission première de l'Union européenne est d'améliorer les conditions de vie des citoyens et que les dirigeants de l'Europe doivent renouer le lien avec les peuples d'Europe pour restaurer la crédibilité. La Présidence britannique intervient à un moment crucial où l'Union européenne doit engager un débat sincère sur le cap à suivre. Chef de file de ce débat, le Royaume-Uni doit reconnaître qu'à elles seules, la croissance économique et l'augmentation de l'emploi ne réduisent pas la pauvreté. Pour être au cœur de l'Europe et en être le véritable leader, le Royaume-Uni doit proposer une vision sociale autant qu'économique. Et par-dessus tout, le gouvernement doit être capable de prouver en quoi son projet peut contribuer à abolir la pauvreté, non seulement dans le monde en développement, mais aussi au Royaume-Uni et dans le reste de l'Europe.»

Ray Phillips - Responsable d'EAPN Royaume-Uni

Utiliser le PAN Inclusion pour «se faire entendre»

Faire entendre la voix et l'expérience de ceux qui ont éprouvé la pauvreté et l'exclusion sociale dans le développement des politiques anti-pauvreté est au cœur du travail des Réseaux EAPN. Toutefois, c'est plus facile à dire qu'à faire!

Les Réseaux EAPN des quatre nations du Royaume-Uni ont collaboré étroitement avec les autres ONG de lutte contre la pauvreté afin d'utiliser la Plan d'action national pour l'inclusion sociale (PAN Inclusion) comme une des manières de s'assurer que la voix de ceux qui vivent dans la pauvreté soit entendue au niveau national et pas seulement au niveau local. EAPN a coopéré avec la Coalition britannique contre la Pauvreté (UKCAP) pour mettre sur pied une 'Task Force' en matière de politique sociale dont la mission est de dialoguer avec le département ministériel responsable du PAN Inclusion. Cette 'Task Force' est soutenu par toute une série d'ONG de lutte contre la pauvreté, dont Age Concern, Oxfam, ATD Quart Monde et le Forum britannique des Personnes handicapées.

Une valise pédagogique ('toolkit') participative

Alors que la 'Task Force' a pu contribuer à susciter le débat autour de questions politiques clés telles que le revenu suffisant, l'endettement, la pauvreté au travail, un des principaux résultats est le projet «Se faire entendre». Ce projet, qui est en partie financé par la Commission européenne, veut s'assurer que la voix des personnes vivant en situation de pauvreté soit entendue lors de l'élaboration du prochain PAN Inclusion. Les organisations de terrain sont encouragées à tenir des ateliers avec l'aide d'une valise pédagogique ('toolkit') participative, dont les résultats alimenteront le développement de PAN Inclusion 2006-2008. Ce processus contribuera à faire entendre des voix qui, dans notre société, sont souvent réduites au silence. En outre, nous espérons que cette participation aidera à renforcer les réseaux de lutte contre la pauvreté et à donner un nouvel élan à la politique de lutte contre la pauvreté au Royaume-Uni. Pour en savoir plus sur le projet «Se faire entendre» ('Get heard'), visitez le site www.ukcap.org/getheard

Peter Kelly - Scottish Poverty Alliance au nom d'EAPN Royaume-Uni

Les ONG, y compris les organisations de terrain, peuvent jouer un rôle crucial en vue d'atteindre les buts des Fonds structurels

**N°113
Juillet - Août 2005**

Imprimé en Français et en Anglais
et disponible en d'autres langues
sur www.eapn.org

Editeur responsable
F. Farrell

Responsable de publication
V. Forest

Rue du Congrès 37-41 bte2
B-1000 Bruxelles
tél. 32 2 230 44 55
fax 32 2 230 97 33

E-mail: team@eapn.skynet.be
Internet: <http://www.eapn.org>

Avec la contribution de
N. Molina
C. Fonseca

Bureau de dépôt
1600 Sint Pieters Leeuw 1

Nouvelles du Réseau vise à alimenter le débat sur des thèmes spécifiques. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles d'EAPN. Si vous désirez commenter le contenu de ce numéro, envoyez un courriel à team@eapn.skynet.be



EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK

Avec le soutien
de la Commission européenne